



HAL
open science

Les sociétés contemporaines au défi des “ fake news ” : vers le chaos ou la résilience ?

Marc Bassoni

► **To cite this version:**

Marc Bassoni. Les sociétés contemporaines au défi des “ fake news ” : vers le chaos ou la résilience ?. Les “Jeudis du CNRS” organisés par la Délégation Provence et Corse du CNRS., Jan 2020, MARSEILLE, France. hal-02736440

HAL Id: hal-02736440

<https://hal.science/hal-02736440>

Submitted on 2 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les sociétés contemporaines au défi des « *fake news* » : vers le chaos ou la résilience ?

Marc Bassoni, MCF (HDR)
[Aix Marseille Univ, Université de Toulon,
IMSIC, Marseille, France]

Conférence proposée dans le cadre des « Jeudis du CNRS »
Délégation Provence et Corse du CNRS, Salle de conférences Pierre Desnuelle,
Marseille, 9 janvier 2020

Depuis quelques années, le déferlement des « *fake news* » au cœur des systèmes d'information s'est imposé comme un phénomène majeur qui traduit – comme le dit Arnaud Mercier (2018) – un « grave symptôme de délitement politique ». Ce déferlement est souvent assimilé à une « pollution » informationnelle dangereuse. Au Royaume-Uni, en 2016, au lendemain de la victoire du camp « pro-*Brexit* », on se souvient du cri d'alarme lancé par Katharine Viner, rédactrice en chef du *Guardian*, imputant ce résultat, désastreux selon elle, à l'accumulation des « bobards » mobilisés, au fil de la campagne électorale, par les tenants du « *leave* ».

Eu égard à un tel déferlement, l'objet de cette conférence est de décliner un état des lieux et un diagnostic. En matière d'état des lieux, il s'agit, d'une part, de souligner l'ancienneté des phénomènes informationnels contenus aujourd'hui dans l'expression-valise de « *fake news* » ; il s'agit, d'autre part, de montrer comment ces phénomènes sont réactivés et amplifiés dans le contexte actuel des dispositifs socio-numériques d'information et de communication. En matière de diagnostic, il convient d'indiquer des voies d'accès à une résilience collective, basée essentiellement sur une acculturation précoce et critique à l'univers numérique et à ses codes.

I/ « *Fake news* », de quoi parle-t-on vraiment ? « *Fake news* », une expression-valise ...

Précisons d'abord le cadre dans lequel nous allons nous situer : « l'espace public » démocratique contemporain et son système d'information. L'espace public moderne, au sens de Jürgen Habermas, est un espace de confrontation d'idées (débat) et de régulation de tensions (conflits) entre citoyens et corps constitués en vue d'une délibération collective et rationnelle. La dimension kantienne de cet espace est ici évidente. Les protagonistes de cet espace public sont les citoyens, partie prenante de l'opinion publique, les décideurs politiques (démocratiquement mandatés) et les experts (« sachants »), susceptibles d'éclairer les choix collectifs ; auxquels on ajoute – dans l'espace public

« pré-numérique » – les médias traditionnels, caisses de résonance des débats d'idées, ordonnateurs de l'agenda public (fonction de « *gatekeepers* ») et contre-pouvoir respecté.

Dans l'espace public reformaté par la révolution numérique, le système d'information est bouleversé. Les médias traditionnels sont concurrencés/court-circuités par des médias alternatifs, ou « nouveaux médias », qui contestent leur position de surplomb, revendiquent un idéal d'horizontalité et prétendent œuvrer en faveur d'une société plus transparente et instantanée (au milieu des années 2000, on parlait de la « blogosphère » ; depuis lors, la palette s'est étoffée, complétée par des forums [pensons au célèbre *4chan*], des sites d'information alternative et, bien sûr, des réseaux socio-numériques (RSN) grand public [*Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, ...*]). Au sein du système d'information, on parle volontiers d'une « désintermédiation » qui concourt à alimenter une pléthore de contenus et de messages, inédite dans l'histoire de l'humanité (« infobésité »). Avec la révolution numérique, l'information est donc passée en fort peu de temps d'un régime de relative pénurie (géré par des acteurs professionnels dédiés) à un régime de surabondance ouvert à tous les acteurs sociaux sans distinction de moyens, de capacités et de savoir-faire. C'est dans cette surabondance informationnelle que se manifestent, depuis peu, les fameuses « *fake news* » ...

De quoi s'agit-il ? A la vérité, pour être à la mode, l'expression n'en est pas moins une expression floue ou une « expression-valise ». Selon le *Collins English Dictionary*, il s'agit d'« informations fausses, souvent sensationnelles, diffusées sous l'apparence d'un traitement de l'actualité ». Formulée ainsi, cette première définition rappelle le délit de « fausses nouvelles » énoncé dans la loi sur la liberté et la responsabilité de la presse du 29 juillet 1881 ! La loi proscrit en effet toute information délibérément fausse mais présentée comme vraie afin de tromper son destinataire. La « fausseté » fabriquée de façon délibérée suffirait-elle à circonscrire notre champ sémantique ? Ceci n'est pas sûr pour au moins deux bonnes raisons. Examinons-les rapidement.

Tout d'abord, la spécificité des « *fake news* » d'aujourd'hui tient au fait qu'il s'agit de messages, ou de contenus, « formatés », architecturés et éditorialisés pour les RSN et les messageries instantanées, c'est-à-dire conçus pour se répandre très vite d'une façon virale. Dès lors, il s'agit de contenus sensationnalistes susceptibles de frapper d'abord les émotions et les affects des récepteurs, ou de contenus pseudo-journalistiques dotés d'une titraille « percutante ». Ensuite, les « *fake news* » partagent des frontières incertaines et poreuses avec ces notions canoniques des sciences de l'information et de la communication que sont les notions de « désinformation », de « mésinformation » et de « mal-information ». L'« expression-valise » de « *fake news* » recouvre donc des réalités très hétérogènes.

Une « mise à plat lexicale » s'impose donc, laquelle s'appuie sur trois critères majeurs, à savoir le degré de véracité de l'information proposée, l'intention explicite de son émetteur (source) et le degré d'identification de ce dernier. Cette mise à plat permet de différencier la « désinformation » (un contenu erroné promu par une intention propagandiste ou une intention de nuire) de la « mésinformation » (un contenu erroné dépourvu de toute visée déstabilisatrice¹) et de la « mal-information » (un contenu exact, ou partiellement exact, réagencé au sein d'une narration « orientée »). Cette mise à plat permet également, selon le degré variable d'identification des émetteurs de messages, d'opposer les « infox » sourcées (simples opinions ou vérités dites « alternatives » [ou « post-vérité »]) aux « infox » véhiculées par la rumeur. Ce dernier distinguo est important. La déferlante contemporaine de « *fake news* » est inséparable du phénomène inquiétant

¹ En anglais, on distingue bien les « *false news* » (fausses) des « *fake news* » (falsifiées). L'intention associée est donc déterminante.

de la « post-vérité », lequel – selon Arnaud Esquerre – ne s’inscrit pas dans la logique policée de la discussion habermassienne mais plutôt dans celle, plus clivante et plus âpre, de la polémique et du rapport de force (cf. le rapport que Donald Trump entretient avec les médias dits « *mainstream* »).

II/ Des phénomènes informationnels anciens ...

Si les « *fake news* » sont toujours associées à une intention explicite (cf. les « fausses nouvelles » de la loi canonique de 1881), il importe toutefois de souligner que leurs sources peuvent être soit inconnues, soit incertaines, soit – au contraire – parfaitement identifiées. A ce seul titre-là, le phénomène des « *fake news* » n’est pas réductible à celui des rumeurs (même si certaines « infox » sont amorcées par des ragots ; cf. le scandale du « *pizzagate* » aux Etats-Unis en 2016). Les « *fake news* » sont d’autant plus « performatives » qu’elles émanent souvent de supports qui imitent au mieux les codes et les standards du journalisme professionnel.

Les « *fake news* » ont donc partie liée avec des phénomènes de désinformation, de mal-information, d’expression de croyance et d’opinion. Elles peuvent être véhiculées par la rumeur. Elles ont souvent pour vocation à se substituer aux « informations *mainstream* » (ou professionnelles). Elles méritent donc bien ce sobriquet d’« expression-valise ». La difficulté à leur assigner une définition simple exprime, selon Nicolas Vanbremeersch, « le symptôme d’un désarroi devant l’ouverture du jeu de l’information et des difficultés ontologiques à trouver des clés dans ce nouveau monde » (*Le Débat*, n° 200, mai-août 2018). Comme nous le verrons, cette difficulté sémantique accroît la complexité d’une régulation juridique des pratiques des acteurs au sein des systèmes informationnels.

Tous les processus informationnels associés aux « *fake news* » sont, dans leur diversité, très anciens ; qu’il s’agisse de phénomènes de propagande mensongère, de canulars malveillants, de « bidonnage » à des fins commerciales ou bien encore de rumeurs hostiles. Quelques exemples illustrent cela. En France, sous l’Ancien régime, les « libelles » et les « canards » ont activement propagé des « infox ». Les « libelles », textes satiriques rédigés sous pseudonyme, ont alimenté la désinformation politique. La célèbre rumeur du « pacte de famine », véhiculée sous le règne de Louis XV, n’a pas été sans effet sur le climat hostile aux réformes libérales suggérées et impulsées par les physiocrates fort écoutés du Souverain. Les « canards » quant à eux, ces feuilles vendues à la criée par des colporteurs, n’ont jamais rechigné à « bidonner » l’information à des fins commerciales. En « fabricant » de toutes pièces des faits-divers sensationnalistes et des histoires imaginaires (autour de thèmes récurrents comme, par exemple, l’histoire de « la femme à deux têtes » ou la narration de catastrophes cosmologiques), les « canards » attiraient le chaland et ambitionnaient ainsi de gonfler leur diffusion.

Aux Etats-Unis, en 1835, le *The New York Sun* a activé un levier similaire. On se souvient de son célèbre canular, mis en Une, selon lequel la lune serait habitée par des créatures humanoïdes pourvues d’ailes de chauves-souris ... Bel exemple d’« infox », version XIX^{ème} siècle ! Ce n’est donc pas un hasard si l’expression « *fake news* » apparaît pour la première fois aux Etats-Unis à la fin de ce siècle-là.

Enfin, en France à nouveau, il est possible de se remémorer quelques débats de l’entre-deux-guerres. Certains étaient très vifs ou très « éruptifs », comme par exemple celui qui, dans le courant de l’année 1938, a opposé les partisans, aux adversaires, des funestes accords de Munich. Comme le montre brillamment le philosophe Michaël Fœssel, lequel a méthodiquement disséqué la presse

française de l'époque, les deux camps opposés ont rivalisé de bobards et de contre-vérités, par articles interposés, pour tenter d'influencer l'opinion publique et d'orienter la politique étrangère de la France. Il est à noter qu'un tel déferlement d'« infox » s'est produit au nez et à la barbe de la loi de 1881 et de sa visée répressive en matière de « fausses nouvelles » ...

III/ Des processus informationnels amplifiés aujourd'hui par les réseaux socio-numériques et les messageries instantanées

Si les processus informationnels associés aux « *fake news* » sont très anciens, force est néanmoins de constater qu'ils s'avèrent, à l'heure de la révolution numérique, plus prégnants et plus envahissants que jamais. Quelles seraient les causes de cette déferlante contemporaine ? Trois types de causes peuvent être invoqués : des causes sociétales, des causes économiques et des causes socio-techniques. Dans les faits, ces facteurs ne sont pas séparables ; ils interagissent les uns avec les autres.

Les causes sociétales ? En Occident, on souligne aujourd'hui la remise en cause de la notion de progrès, adossée à une critique de plus en plus radicale de la science et de la technique. On pointe également le rejet croissant de la notion de vérité objective. Subséquemment, on souligne la perte de crédibilité et de légitimité des élites censées incarner et nourrir le discours de raison, documenté et validé (les scientifiques, les experts). Dans un tel « climat collectif » s'impose donc un usage déréglé du doute qui mine la délibération démocratique en diluant tout espace de consensus raisonnable. Matthew d'Ancona, auteur de *Post-Truth : the New War on Truth*, a cette formule à ce sujet, parlant de « la contagion infectieuse d'un relativisme pernicieux déguisé en scepticisme légitime ». Ce « climat » n'est pas sans lien avec la polarisation et la fracturation croissantes de l'espace public, espace au sein duquel chaque « communauté » ou groupe d'agents, quel qu'il soit, se soude autour de « ses » vérités propres, indépendamment de tout souci lié à la recherche d'un compromis fondé et collectivement partagé.

Les causes économiques ? On renvoie ici communément à la concentration économique et à l'organisation « bi-face » du marché des RSN. Sur un marché structuré comme un oligopole à frange concurrentielle, les « poids lourds » du cœur du marché sont en concurrence exacerbée pour capter l'audience des internautes, laquelle audience conditionne le flux des recettes publicitaires engrangées. La lutte est d'autant plus sévère que les effets de réseau jouent à plein. Le trafic est d'autant plus facile à générer que les contenus partagés activent, chez les internautes, des ressorts émotionnels et affectifs puissants. Tels des « poissons rouges », pour reprendre l'image donnée par Bruno Patino, les internautes sont victimes de la sur-exploitation de leur attention. Ces ressorts, congruents avec le jeu des heuristiques cérébrales, favorisent la prolifération des « *fake news* » et leur halo de sensationnalisme.

Quid, maintenant, des causes socio-techniques ? A la puissante viralité associée au fonctionnement des RSN et des messageries instantanées s'ajoute la sophistication croissante des algorithmes qui activent les plateformes numériques. Ces algorithmes enferment les internautes dans des « bulles » qui corroborent et renforcent leurs choix antérieurs et les coupent de toute altérité. En matière d'information, la « bulle » en question va devenir « cognitive » et renforcer, à ce titre, le biais de confirmation qui consiste, pour chaque individu, à ne voir, et accepter, que ce qu'il croit déjà. Eli Pariser parle de « bulle de filtre » ; Cass Sunstein parle lui de « chambre d'écho ». Dès lors que cette « bulle » est également une « bulle sociale » (l'internaute y est « enfermé » en compagnie de ses

« amis » et de ses semblables), celle-ci tend à favoriser également ce que Léon Festinger avait analysé dans la communication sociale informelle, à savoir la pression à l'uniformité et le consensus intra-groupe.

Un dernier argument mérite d'être soulevé. La puissance des RSN concourt à aggraver « l'infobésité ». Pour l'internaute, trop d'info tue l'info ! Au-delà du slogan facile, l'idée est de considérer que l'inflation d'informations hétérogènes pose, à titre individuel, un problème insoluble de tri et de hiérarchisation. La rationalité « froide » est débordée, saturée. Le cerveau humain est donc obligé – et c'est son fonctionnement normal – de sur-solliciter ses « heuristiques » de travail, c'est-à-dire les raccourcis qui lui font gagner du temps. Ces heuristiques sont communément appelées « biais cognitifs ». « C'est le croisement – précise Gérald Bronner – du caractère ancestral de notre cerveau avec l'hypermodernité du marché de l'information qui fit ce mélange détonant [la propagation des fausses nouvelles] » (interview au *Journal du Dimanche*, 31 mars 2019). Le biais de causalité, qui consiste à mettre systématiquement une cause identifiée derrière chaque corrélation ou coïncidence, n'est pas sans lien avec la promotion d'explications « simples » (ou simplistes), compatibles avec les scénarios complotistes dont raffolent certains propagateurs de « *fake news* ».

On le voit bien, les causes à l'œuvre sont nombreuses et puissantes. Nos sociétés sont-elles dès lors condamnées au chaos croissant, ou bien ont-elles des possibilités de « reprise en main » et des voies d'accès à une forme de résilience ?

IV/ Les voies – multiples et incertaines – vers la résilience collective ...

Précisons-le tout de suite : face à la menace de « pollution » informationnelle massive, et à la menace corrélative de déstabilisation des sociétés démocratiques, il ne saurait y avoir de solution simple à activer. Il n'y a pas de place pour les « *Ya qu'à ... Faut qu'on ...* » ! L'univers technique dans lequel ces questions se posent est extrêmement neuf et mouvant ; les usages des dispositifs de communication sont loin d'être stabilisés ; bref, la recherche d'une solution efficace va relever d'un long processus d'apprentissage, fait d'essais et de correction d'erreurs. Dans le cadre de ce processus, l'action va se porter simultanément sur plusieurs registres.

Qu'en est-il, tout d'abord, de la réponse juridique ? En l'espèce, d'une régulation du champ des « *fake news* » par la loi. Certains pays viennent de franchir le pas. Dont la France. A la fin de l'année 2018, cette dernière vote et promulgue une double loi relative « à la lutte contre la manipulation de l'information », à savoir la loi organique n°2018-1201 (afférente à l'élection présidentielle) et la loi ordinaire n°2018-1202 (afférente aux autres scrutins). La double loi française vise en effet à « cibler » les « *fake news* » susceptibles d'influencer le cours d'une élection. Cette double loi française a trois objectifs : en périodes électorales, doter les pouvoirs publics de moyens d'intervention rapide (mesures de référé) en vue de tarir le flux de « *fake news* » susceptibles de perturber la campagne politique ; au-delà de ces périodes tendues, opposer aux plateformes des obligations renforcées en termes de transparence et de coopération ; enfin, promouvoir et renforcer l'éducation aux médias et à l'information. C'est surtout autour du premier objectif que s'est cristallisé le débat (loi inutile ? Loi applicable [compte-tenu du flou qui entoure la notion de « *fake news* »] ? Loi liberticide ? ...).

Le second objectif de la loi française nous renvoie au second registre d'action contre les « *fake news* », à savoir la régulation opérée par les géants du numérique eux-mêmes. Objectivement, ces opérateurs ont un intérêt stratégique à restaurer leur crédibilité suite à quelques affaires qui ont

écorné leur image. Ces opérateurs ont donc intérêt à s'inscrire dans la défense du bien commun. Pour autant, le peuvent-ils vraiment ? Sans doute pas. Et, surtout, le doivent-ils ? La question fait débat. A l'exception des contenus haineux ou terroristes, les géants du numérique, acteurs privés mus par une logique de rentabilité, ont-ils vocation à devenir des « juges de paix » au sein de l'arène démocratique ?

Le troisième registre d'action contre les « *fake news* » a trait à la contribution des plateformes à l'éducation aux médias et à l'information. Leur participation aux actions de « *fact checking* », ou de « *debunking* », relève précisément de cela. Sur ce plan, les plateformes interagissent avec les médias professionnels, lesquels sont soucieux de mettre en lumière, dans le maëlstrom informationnel, leur spécificité et leur « plus » différenciateur. *Google*, via son fonds européen de soutien à l'innovation, co-finance, au sein des rédactions, des projets de création de cellules ou d'équipes de « *fact checking* » (en privilégiant les initiatives dites de « mutualisation » de moyens). *Facebook* passe des partenariats avec des médias en vue d'externaliser efficacement cette mission (cf. l'*AFP* [avec sa cellule « *AFP factuel* »], *Libération* [avec son service « *CheckNews* »], ...). Nonobstant l'intérêt de la démarche, des doutes affleurent quant à son efficacité. Certains pensent que l'exercice de « *fact checking* » ne conforte que les internautes déjà les plus vigilants à l'encontre des « *fake news* ». Certains avancent que l'exercice, quand bien même toucherait-il les colporteurs de « *fake news* », s'avère totalement inefficace ; il ne modifie en rien l'attitude et la croyance de ces derniers. Certaines critiques vont même plus loin ; l'exercice serait également contre-productif en confortant, chez les pourvoyeurs de « *fake news* », le biais de confirmation et en favorisant un « effet Streisand » (en mettant en lumière un contenu douteux, le « *fact checking* » donne à celui-ci une visibilité qu'il s'agissait justement de lui faire perdre définitivement).

Alors, sur quel registre agir efficacement ? Le seul qui vaille, faute de mieux, est celui de l'acculturation collective aux codes et aux usages de l'information numérique débridée. Comme les sociétés humaines ont appris, peu à peu, à cohabiter avec des virus pathogènes tout en renonçant à les éradiquer totalement, les sociétés modernes vont devoir apprendre à vivre avec la « mal/dés-information » et à confiner ses effets délétères. Cette acculturation, longue et complexe, sera sans doute la seule voie pour une résilience collective. Celle-ci passe aujourd'hui par trois actions prioritaires, à savoir : 1°/ le développement massif de l'éducation aux médias à destination des jeunes publics ; 2°/ le développement de l'éducation permanente aux usages socio-numériques ; 3°/ l'incitation massive, à l'endroit des « sachants », à investir l'arène numérique et, avec les codes de cette dernière, à chambouler les chasses gardées que se sont aménagées les « pourvoyeurs du faux ».

Conclusion

Que retenir de cet état des lieux ? La première chose est qu'il n'y a pas de « recette miracle » unique pour endiguer la déferlante du « faux ». Dans un univers informationnel qui sera définitivement fragmenté ou « dualisé », les « garde-fous » seront nécessairement des combinaisons évolutives de dispositions législatives, de mesures d'auto-régulation, de ripostes de la part des professionnels de l'information et de prises de conscience, individuelle et collective. L'horizon, de ce point de vue, est encore loin d'être stabilisé.

La seconde chose à retenir est que l'éducation – au sens large du mot – va devoir jouer un rôle-clef. Pour que nos démocraties fonctionnent, il faut qu'elles soient régulièrement mises à l'épreuve par l'usage du langage et de la raison ; or telle est précisément, et conformément au grand rêve des

hommes des Lumières, la mission de l'éducation, laquelle vise à acculturer les citoyens au « commerce policé » de la raison. A ce stade, réhabiliter ainsi l'idéal de Condorcet consiste à mettre en valeur les deux acceptions du mot « révolution ». Si l'on parle aujourd'hui de « révolution numérique », c'est bien sûr pour mettre en exergue une première acception, celle de la « rupture » (il y a bien une rupture dans nos façons de communiquer et de faire circuler l'information), mais aussi, peut-être, pour mettre au jour la nécessité d'un « retour à un point de départ » (seconde acception). La « révolution numérique », loin de nous couper du passé, semble donc imposer une forme de permanence de cet idéal des Lumières, progressiste et rationaliste. L'apparent paradoxe n'est pas mince.



A lire :

- Bassoni M., Joux A.**, *Introduction à l'économie des médias*, Armand Colin, Coll. « Coursus », Paris, 2014.
- Bassoni M., Lesourd J.-B.**, « L'économie de l'information à l'heure des *fake news* : quels scénarios d'évolution ? », in *L'information d'actualité au prisme des fake news* (sous la direction de Alexandre Joux et Maud Pélissier), L'Harmattan, Paris, 2018 (pp. 161-180).
- Bourdin Ph., Le Bras St.**, *Fausse nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2018.
- Dieguez S.**, *Total Bullshit ! Au cœur de la post-vérité*, Presses universitaires de France, Paris, 2018.
- Esquerre A.**, *Le vertige des faits alternatifs*, Textuel, Coll. « Conversations pour demain », Paris, 2018.
- Mercier A.**, *Fake news et post-vérité : 20 textes pour comprendre la menace*, The Conversation France/e-book, 2018 (hal-01819233).
- Pariser E.**, *The Filter Bubble. What the Internet is Hiding from You*, Penguin, London, 2011.
- Viner K.**, « How technology disrupted the truth », *The Guardian*, July, the 12-th, 2016 (www.theguardian.uk) ; consulté le 24 juillet 2016).
- Wu T.**, *The Attention Merchants : The Epic Scramble to Get Inside Our Heads*, Alfred A. Knopf, Coll. « Vintage », New York, 2017.

**A voir :**

- « *Fake News : la Fabrique du mensonge* », Enquête en trois volets, *France 5*, 2019.
- « *La Nouvelle Fabrique de l'opinion* », documentaire en trois parties, *Spicee* (plateforme vidéo), 2019.
- « *Vrai ou fake* », émission hebdomadaire (animée par Adrien Rohard), *Franceinfo TV* (canal 27).
- « *Escape News* », émission hebdomadaire (animée par Thomas Sotto), *France 4*.

**A écouter :**

- « *The truth about fake news* », *The BBC Academy Podcast* (www.bbc.co.uk/programmes).
- « *Notre cerveau et les fake news : la vérité prise en défaut* », 30 avril 2018. Podcast de l'émission « *L'invité des Matins* » (Guillaume Erner), *France Culture*.
- « *Le Pizzagate* », 11 avril 2019. Podcast de l'émission « *Affaires sensibles* » (Fabrice Drouelle), *France Inter*.
- « *Mécaniques du complotisme* », 2019. Podcast d'une série en dix histoires, réalisée par Thomas Dutter, *France Culture*.
- Umberto Eco, « *Sul complotto. Da Popper a Dan Brown* », *Lectio Magistralis, Laurea Honoris Causa, Torino* (2015), *You Tube*.